

## **EXPLICATIONS DE L'AUGMENTATION DU DROIT D'ACCÈS AUX SENTIERS DE MOTONEIGE POUR LA SAISON 2011-12**

Comme vous avez pu le constater, le droit d'accès annuel a augmenté cette saison. Nous tenons à vous fournir quelques explications pour que vous puissiez informer les motoneigistes qui iront faire l'achat de leurs droits d'accès dans vos commerces ou vos clubs.

Cette année, le droit d'accès en prévente avant le 9 décembre est au coût de 260 \$. En effet, les clubs ont voté, en assemblée régionale au printemps dernier, une augmentation de 20 \$.

1-Dans les dernières années, le coût d'opération des clubs a augmenté de façon exponentielle sans que leurs revenus aient suivi la même courbe d'augmentation. Par exemple, les infrastructures coûtent maintenant très cher aux clubs. Il y a 20 ans, quand un club changeait un pont dans un de ses sentiers, les bénévoles se rassemblaient un samedi et ils installaient un flat-bed donné par un commanditaire en guise de pont. À la fin de la journée, le tout était réglé pour moins de 500 \$.

Or, aujourd'hui, avec toutes les lois et règlements au niveau gouvernemental, le tout n'est plus accepté sous peine d'amendes. Le même pont qui doit être remplacé aujourd'hui doit faire l'objet d'études d'ingénieurs, d'études environnementales, il faudra divers permis de la municipalité et du gouvernement, en plus de devoir respecter une réglementation des plus restrictives. Le tout se chiffre désormais à plusieurs milliers de dollars... comparativement à 500 \$ dans le bon vieux temps...

Présentement, ce sont les clubs, et par ricochet leurs membres motoneigistes, qui doivent payer pour cette augmentation du coût des infrastructures. Depuis quelques années, la FCMQ travaille en partenariat avec les deux paliers de gouvernement (provincial et fédéral) pour obtenir des subventions pour aider les clubs à payer leurs infrastructures. Mais les gouvernements ne donneront pas d'argent sans que les clubs et la FCMQ fournissent aussi leurs parts. Pour y arriver, il nous faut donc récolter de l'argent via le droit d'accès, pour que la FCMQ puisse mettre sa part et diminuer la part que les clubs devront mettre pour égaler celle mise par les gouvernements. En choisissant cette avenue, la FCMQ désire ainsi limiter les coûts transférés directement aux motoneigistes et aux clubs.

**Votre droit d'accès augmente donc de 5 \$ pour créer un fonds jumelé avec les gouvernements pour financer le renouvellement et la construction de nos infrastructures.**

2-Même chose pour les surfaceuses : les coûts d'acquisitions ont doublé en augmentant de plus de 100 000 \$ en quelques années seulement. Plusieurs clubs ne peuvent plus, à eux seuls, s'acheter de la machinerie à ce prix avec leurs petits revenus seulement. Il faut leur donner de l'aide financière, sinon le club devra fermer à brève échéance.

C'est pourquoi, l'an dernier, nous avons débuté un plan triennal (3 ans) d'augmentation du coût d'achat du droit d'accès de 5 \$ par an, pour constituer un fonds dédié aux remplacements des surfaceuses. Les coûts d'acquisition ont tellement augmentés que le programme d'assistance financière de la FCMQ pour faciliter l'acquisition de surfaceuses était devenu sous-financé. Ceci empêchait plusieurs clubs aux moyens plus limités de remplacer leur surfaceuse déshabillée. Si rien n'était fait, certains clubs auraient dû fermer leurs portes dans un proche avenir, faute de moyens suffisants pour remplacer leur surfaceuse. Pour avoir des beaux sentiers, il faut la machinerie appropriée pour faire l'entretien de ceux-ci; on ne peut pas réparer éternellement le "bazou", un jour il faut penser à le remplacer.

**Votre droit d'accès augmente de 5 \$ pour bonifier le fonds d'acquisition de surfaceuses.**

3-La tâche des bénévoles qui s'occupe de l'administration du club est devenue si lourde que le remplacement de ceux et celles qui partent est presque devenue impossible. C'est, entre autres, pourquoi la FCMQ veut engager des personnes ressources pour aider les bénévoles des clubs dans leur tâche administrative.

Ces personnes ressources en région pourraient, par exemple, remplir les différents formulaires de demandes et rapports demandés par les différents ministères et autres paliers de gouvernements. Que ce soit des demandes de permis, traverse de route, demande de subvention ou autre, le travail ne manquera pas. Ces personnes ressources viendraient dégager les bénévoles pour leur permettre de se consacrer entièrement au travail sur le terrain, ce que beaucoup de bénévoles préfèrent faire.

Mais pour pouvoir payer ces personnes ressources que l'on veut compétentes et fonctionnelles le plus rapidement possible, il faut de l'argent.

Bien sûr, il serait tentant de penser que le recrutement de quelques bénévoles de plus par région serait la solution économique à ce problème. Mais comme les obligations des clubs sont maintenant fort élevées et vont en augmentant, plusieurs tâches administratives complexes demandent d'être faites en peu de temps avec des dates butoirs bien précises. Pour un bénévole qui doit aussi composer avec son travail et sa famille, le temps manque souvent pour y arriver, sans pénaliser son entourage ou pénaliser son club en ne rencontrant pas les obligations de celui-ci.

#### **Votre droit d'accès augmente de 5 \$ pour l'engagement de personnes ressources en régions.**

4- Cette portion de l'augmentation est réservée aux clubs pour les aider dans leur quotidien. En janvier, les clubs ont dû, contrairement à la majorité des commerces, absorber l'augmentation de la taxe de vente (TVQ). Car la TPS et TVQ sont incluses dans le coût d'achat du droit d'accès. L'augmentation de cette taxe de vente (TVQ) a eu une influence négative sur leurs revenus. Ils doivent rembourser plus de taxes pour le même revenu, ce qui se répercute dans leurs coûts d'opérations. En plus, pensez à l'augmentation fulgurante du carburant que les clubs ont dû absorber dans les deux dernières années seulement. Par rapport à l'augmentation de leur coût d'opérations et à l'inflation, les clubs sont encore perdants malgré l'augmentation.

#### **Votre droit d'accès augmente de 5 \$ pour aider votre club à rencontré ses obligations.**

Voici donc pourquoi nous devons augmenter votre droit d'accès de \$20.

Pour conclure, nous comprenons que pour le motoneigiste, cette augmentation peut paraître élevée, mais elle est malheureusement nécessaire pour la survie de notre activité. Le bénévolat ne suffit plus depuis longtemps. Les obligations des clubs sont devenues maintenant si élevées que nous n'avons plus le choix de procéder à cette augmentation. Les bénévoles sont à bout de souffle, et les volontaires pour les aider ne se bousculent pas. Pour l'avenir de notre activité, nous nous devons d'aider tous ceux qui donnent gracieusement de leur temps pour nous donner des sentiers de motoneige. Ceci, en leur fournissant les outils nécessaires pour continuer d'entretenir et de maintenir le meilleur réseau de sentiers de motoneige au monde. Il y a plus de 33 000 km de sentiers dans notre seule province dont tous les motoneigistes peuvent être fiers. Aidez-nous à les garder pour les générations futures : prenez votre droit d'accès.

**Merci de votre appui indéfectible**

**Pensez à votre club et à ses bénévoles**